

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Subvention à l'Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC) et à l'Amicale laïque de Champeix pour l'enseignement musical 2021-2022

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ARNAULT Lionel

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GOMEZ Jean-Marc
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
FONTANIVE Pierrette (S)
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELLISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPporteur DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux conseillers communautaires que la communauté d'agglomération soutient les associations dans le cadre de la compétence communautaire « enseignement musical ».

Aussi afin de poursuivre le maillage territorial de ladite compétence et de favoriser l'accès à une diversité de pratiques musicales, il est proposé le soutien de la communauté d'agglomération à l'Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC) et à l'Amicale laïque de Champeix pour l'année 2021-2022.

Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC)

L'Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC) est une association loi 1901 créée en 2004 dont le siège social est situé à Saint-Nectaire. L'association AMAC a pour objet « la promotion de la musique sur la commune de Montaigut-le-Blanc en organisant des cours de musique, en préparant les élèves aux différents concours musicaux de la Région, en créant un ensemble instrumental pour participer aux animations musicales sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ». Elle reprend l'activité de l'Ensemble instrumental de la Vallée Verte (ENVV) suite à sa dissolution le 31 janvier 2001.

Créée en 2013, l'antenne musicale de Montaigut-le-Blanc dispense des cours à 24 élèves : 7 élèves sont résidents du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire (4 mineurs, 3 majeurs pour l'année scolaire 2020-2021). Les locaux sont mis à dispositions par la commune, à savoir, deux salles qui se situent dans le bâtiment de la mairie et la salle des fêtes deux fois par mois. La commune assure également un soutien logistique aux animations.

L'objectif de l'association est de proposer aux élèves un enseignement permettant d'acquérir le niveau nécessaire pour se présenter au concours national de Lempdes ainsi qu'au Brevet d'Etudes Musicales (BEM) créé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour les élèves ayant atteint le niveau de fin de 2^{ème} cycle et également pour participer à l'ensemble instrumental de 24 musiciens créé pour animer le territoire lors des cérémonies et des événements locaux. L'association met également en place une chorale de 36 choristes.

Les cours proposés d'une heure hebdomadaire, comprennent la pratique instrumentale et la formation musicale, et couvrent le calendrier scolaire. Il s'agit des cours de saxophone, de flûte traversière, de piano, de percussions et de formation musicale. Les quatre enseignants encadrants sont amateurs qualifiés avec une compétence reconnue par différents prix ou 3^{ème} cycle obtenus en conservatoires.

Le rapport moral et financier de l'ensemble instrumental de la Vallée Verte pour l'année 2019-2020 fait état des difficultés rencontrées suite à la crise sanitaire : annulations de concerts et suspension des répétitions de la chorale. Les cours d'instrument individuel ont, quant à eux, pu être maintenus.

Les subventions 2018-2019 et 2019-2020 versées par l'Agglo Pays d'Issoire ont permis d'acquérir la totalité des instruments qui a été cédée à la mairie de Montaigut-le-Blanc (batterie, xylophone et piano électrique). Quant à la subvention 2020-2021, d'un montant de 1.000,00 €, elle a été versée à l'AMAC afin de participer au coût de la nouvelle classe de piano qui a ouvert cette année à Montaigut-le-Blanc.

Le budget prévisionnel 2021-2022 est de 13.191,00 €, en dépenses et 10.728,00 €, en recettes dont 1.200,00 € de subvention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du plan départemental de l'enseignement de la musique. Jusqu'alors principalement affectée à l'achat de nouveaux instruments, la demande de l'association porte désormais sur une aide au fonctionnement pour l'enseignement musical dispensé aux élèves domiciliés sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire. Le soutien de certaines communes (Chambon, Murol et Saint-Nectaire) n'apparaît plus sur le budget prévisionnel 2021-2022.

Après analyse des éléments fournis, il est proposé de poursuivre le maillage territorial de la compétence communautaire d'enseignement musical par un soutien de l'Agglo Pays d'Issoire en accompagnant financièrement l'association dans sa réorganisation et son fonctionnement en augmentant la subvention de 10% du montant accordé l'an passé, soit une subvention de 1.100,00 € pour l'année scolaire 2021-2022.

L'Amicale laïque de Champeix

L'Amicale Laïque de Champeix est une association d'éducation populaire loi 1901 créée en 1980. Elle a pour but d'élaborer, de développer et de mettre en place des activités et des manifestations à vocations sociales, culturelles et sportives pour les enfants, jeunes et adultes.

Elle a notamment pour objectif de promouvoir l'enseignement et la pratique de la musique sur le territoire de la communauté d'agglomération et des communes alentour. La volonté de l'équipe pédagogique est que chacun prenne plaisir à la pratique de la musique à travers des cours de qualité dans une ambiance conviviale.

L'association propose des cours individuels d'une durée de 30 minutes hebdomadaires pour les instruments, formant les élèves à la pratique de quatre instruments (batterie, guitare, piano et vielle à roue) et également des cours collectifs de chorale d'une durée de 1h45 à destination des enfants et des adultes. Les cours sont dispensés durant 33 semaines, suivant le calendrier scolaire. Il s'agit de cours d'initiation, de découverte ou de perfectionnement, à destination de tous les amateurs de musique. L'association est parvenue à fidéliser une centaine d'élèves depuis huit ans environ, et accueille chaque année de nouveaux participants désireux de s'ouvrir à la pratique musicale.

L'équilibre financier de l'association a été fragilisé au cours de l'année 2020-2021 par la crise sanitaire car, si les cours d'instruments ont pu être maintenus en présentiel ou en distanciel, les cours de chorale ont dû être annulés et un remboursement partiel a été mis en place.

L'association a investi ces dernières années dans l'acquisition de matériel avec l'achat d'un piano et d'une batterie et procède régulièrement au renouvellement de ses instruments qu'elle met à disposition gratuitement.

La répartition des 91 musiciens pour l'année 2020-2021 est la suivante :

Guitare	35
Piano/vielle	32
Chorale	17
Batterie	7

Parmi les 91 musiciens, 85 habitent sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Ces cours sont dispensés par cinq intervenants sachant que les cours de piano et de vielle à roue sont assurés par la même professeure et que deux intervenants se répartissent les cours de guitare. Il est précisé que l'Amicale Laïque est soucieuse de recruter des enseignants qualifiés.

La mairie de Champeix met à disposition des locaux et elle prend en charge les frais de chauffage et de nettoyage. Le budget réalisé de l'année 2020-2021 s'élève à 39.680,00 € dont 23.680,00 € de recettes d'inscriptions et 15.000,00 € de subvention de la communauté d'agglomération au titre de l'enseignement musical 2020-2021.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'association annonce un nombre prévisionnel de 98 élèves.

L'association doit notamment faire face au remboursement à une partie de ses usagers de la somme globale de 1.800,00 € et correspondant aux personnes inscrites en chorale pour l'année 2020-2021 (cette pratique n'a pas pu avoir lieu en raison des restrictions liées à la crise sanitaire).

Il est proposé de prendre en compte ces éléments et d'augmenter la subvention à +10 % du montant accordé l'an passé (15.000,00 €), soit une subvention de 16.500,00 € pour l'année scolaire 2021-2022.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que ces deux associations participent au maillage territorial de l'enseignement musical sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire.

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider l'attribution d'une subvention pour l'enseignement musical pour l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de :
 - 1.100,00 € à l'Association des Musiciens Animateurs des Couzes ;
 - 16.500,00 € à l'Amicale Laïque de Champeix ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mandater ces sommes.
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021